



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Dépenses publiques d'éducation (ÖBA)

Description

La statistique des dépenses publiques d'éducation fournit des informations sur le financement de l'éducation par les collectivités publiques. Chaque année, l'OFS calcule et diffuse une série d'indicateurs et chiffres-clés sur la participation de la Confédération, des cantons et des communes au financement des 26 systèmes cantonaux de formation (depuis le degré préscolaire au degré tertiaire). Les données proviennent de la statistique financière de l'Administration fédérale des finances (AFF). Les données du secteur de l'éducation et de la formation sont analysées à l'aide d'autres données statistiques telles que le produit intérieur brut, l'indice des ressources ou encore le nombre d'élèves et d'étudiants/étudiantes.

Disponible depuis:
1990

Caractères relevés:

Les comptes de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que les comptes spéciaux des institutions comptant au nombre des unités d'administration publique sans pour autant figurer dans les comptes d'Etat et les comptes des communes. Seules les formes collectives de formation sont prises en compte. Les dépenses induites par la formation «sur le tas», l'auto-éducation ou les leçons particulières ne sont pas considérées. Par ailleurs, seules les activités d'enseignement institutionnalisées, supposant l'immatriculation ou l'inscription des élèves ou étudiants/étudiantes dans un établissement d'enseignement, sont retenues.

Dépenses et recettes publiques d'éducation de la Confédération, des cantons et des concordats et des communes, réparties selon le degré d'enseignement et la nature des dépenses.

Méthodologie

Les données relatives au financement public de l'éducation proviennent de la statistique financière de l'Administration fédérale des finances (AFF). Jusqu'en 2007 y compris, les données récoltées par l'AFF auprès de la Confédération et des cantons provenaient de leurs comptes d'Etat. Les données des communes de plus de 4'000 habitants/habitantes provenaient des comptes annuels, alors que celles des autres communes se fondaient sur des estimations et des extrapolations réalisées par l'AFF. Depuis 2008, les données récoltées par l'AFF proviennent des comptes d'Etat de la Confédération et de tous les cantons, de même que des comptes annuels de toutes les villes et de tous les chefs-lieux. Les données de toutes les communes des cantons de moins de 30 communes sont également saisies en totalité. Dans les autres cantons, les comptes annuels des communes sont saisis par sondage avant de donner lieu à une extrapolation pour l'ensemble des communes du canton. Le relevé reprend les comptes des communes politiques et scolaires, ainsi que les comptes spéciaux et les comptes des associations ou syndicats de communes dans le domaine de l'enseignement.

Degré de régionalisation:
Canton

Périodicité:

Les indicateurs financiers concernant les dépenses publiques d'éducation sont calculés et publiés annuellement par l'OFS depuis 1999.

Période de référence:

Année financière (= année civile)

Qualité des données statistiques:

Les données saisies proviennent des comptes d'une multitude de collectivités publiques.

Des pratiques comptables différentes dans l'opérationnalisation des directives du Manuel de comptabilité des collectivités publiques peuvent engendrer des difficultés dans la définition et l'interprétation des indicateurs.

Révision:

La dernière révision de la statistique des finances publiques de l'AFF date de 2008.

Politique de révision

Révisions de routine :

Les nouveaux résultats publiés chaque année intègrent les corrections rétroactives sur toutes les années depuis 1990 ainsi que les éventuelles actualisations de nomenclatures.

Révisions méthodologiques :

Des révisions méthodologiques sont effectuées en fonction des besoins (révision de nomenclatures p. ex.).

Bases légales

Loi sur la statistique fédérale du 9 octobre 1992 (LSF, RS 431.01)

Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS) avec la collaboration de l'AFF ainsi que des instances cantonales

Anne Renaud, +41 58 48 49445

schulstat@bfs.admin.ch
